

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2025

Référence
2025-26

Objet de la délibération
Renforcement de réseau - poste LE BARNAUD - (OP29840)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	9

Date de la convocation
23/10/2025

Date d'affichage

Vote

L'an 2025, le 27 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER JULIEN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. RONZIER JULIEN, Maire, Mmes : BOUTTE THERESE, DETHY ANNIE, FAURE SOPHIE, POYET MANON, MM : DAMEZET JEROME, DUMAS JEAN-MARC, POYET MATHIEU, QUATRESOUS CHRISTIAN, SOUBEYRAND DANIEL

Excusé(s) : Excusé(s) : M. MONTET FREDERIC

A été nommé(e) secrétaire : M. DAMEZET JEROME

Objet de la délibération : Renforcement de réseau - poste LE BARNAUD - (OP29840)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renforcement de réseau - poste LE BARNAUD -

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-214203010-20251027-2025-26-DE
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2025
 Publication : 03/11/2025

A la majorité

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participatio commun
Renforcement de réseau - poste LE BARNAUD -	22 880 €	0.0 %	0
Câblage fibre optique - LE BARNAUD	1 600 €	70.0 %	1 120
Génie civil de télécommunications pour lotissement 10 lots R du Barnaud	9 130 €	70.0 %	6 391
TOTAL	33 410 €		7 511

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renforcement de réseau - poste LE BARNAUD -" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE pour chaque dossier est effectué :

- Lorsque la participation prévisionnelle de la commune est inférieure à 20 000 € en une fois
- Lorsque la participation prévisionnelle de la commune est supérieure ou égale à 20 000 € : en deux fois, avec un premier versement d'acompte équivalent à 40% du montant du fonds de concours de la commune, sur la base du devis, après paiement de l'acompte du SIEL-TE à l'entreprise ; et le solde à la fin des travaux.

Le SIEL se réserve la possibilité de rendre caduque la présente délibération si les travaux concernés ne sont pas engagés en travaux sous deux ans, la date de signature de

043-214203010-20251027-2025-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2025
Publication : 03/11/2025

l'Ordre de Service Travaux faisant foi. Le SIEL-TE rappelle alors par courriel à la commune le délai de caducité au moins une fois, au plus tard 3 mois avant la fin dudit délai.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

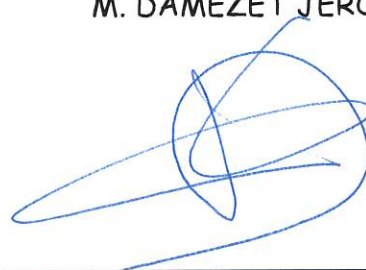
En mairie, le 28/10/2025

Le Maire
JULIEN RONZIER



A blue ink signature of Julien Ronzier, written over a circular official stamp of the commune of Louviers.

Secrétaire de séance
M. DAMEZET JEROME



A blue ink signature of M. Damezet Jerome, consisting of several overlapping loops.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

03 NOV. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20251027-2025-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2025
Publication : 03/11/2025

